

Anglais

Présentation du sujet

Le dossier de cette année porte sur le rôle de l'intelligence artificielle, et plus généralement des technologies liées à internet, dans la société et dans le fonctionnement de la vie démocratique. Il se compose de quatre documents de natures différentes : un dessin de presse de 2021 de Patrick CHAPPATTE, tiré du site *Cagle cartoons*, mettant en scène Mark Zuckerberg, le président de Facebook, ainsi que trois articles de presse publiés en 2023 qui présentent tous un point de vue sur la question. Le premier article, de Marietje SCHAAKE, est tiré du *Financial Times*, le deuxième, de Aaron PRESSMAN, provient du *Boston Globe* et le dernier, de Polly CURTIS, a été publié dans *The Guardian*.

Les quatre documents évoquent les risques liés à l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, risques qui pèsent sur le fonctionnement quotidien de la société, avec une désinformation toujours plus importante sur internet, mais aussi sur le processus démocratique des pays où la technologie est répandue. Aaron PRESSMAN et Patrick CHAPPATTE évoquent ainsi les dangers du quotidien que représente l'invasion des « chatbots », ces agents conversationnels qui peuvent apprendre aux jeunes à tricher à l'école ou bien encore contribuer à la détérioration de leur état de santé. Les trois journalistes s'accordent à reconnaître les bienfaits de l'intelligence artificielle, mais tous reconnaissent également la nécessité de comprendre clairement la menace qui pèse, notamment sur le fonctionnement démocratique, à l'aube de ce que Marietje SCHAAKE appelle « l'année de la démocratie ». Le dossier met également en avant la question de la responsabilité des créateurs de ces programmes d'intelligence artificielle, qui visent trop souvent le profit aux dépens d'une approche plus éthique. Finalement, les documents s'accordent pour souligner l'importance de réguler le développement de ces technologies, en mettant en place des garde-fous, comme le suggèrent par exemple Polly CURTIS, le *Financial Times* et Patrick CHAPPATTE.

Analyse globale des résultats

Cette année encore, le dossier n'a pas posé de problème de compréhension globale. Toutefois, trop peu de candidats ont eu une vision suffisamment large pour voir que les documents ne faisaient pas exclusivement référence aux enjeux démocratiques, et ont donc laissé de côté les aspects plus quotidiens des menaces posées par l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, le dessin de presse a trop souvent été négligé, et son analyse s'est parfois résumée à une simple évocation de la source. Il convenait de décrire l'ensemble du document pour en proposer ensuite une analyse en lien avec les articles de manière pertinente. Le document iconographique doit bien être considéré comme un support de valeur égale aux documents textuels.

Enfin, la méthode du croisement des documents laisse encore à désirer dans un trop grand nombre de copies. Il ne suffit pas d'avoir un plan et des parties dans lesquelles on va présenter des idées tirées des documents de manière successive. La synthèse consiste vraiment à proposer une approche croisée, en regroupant les idées similaires de manière intégrée. Ce défaut est également dû à une maîtrise linguistique encore fragile dans un grand nombre de copies, et le jury doit trop souvent essayer de deviner le sens des phrases.

Les meilleures copies ont proposé une vision d'ensemble du dossier dans des parties claires et bien découpées, avec un travail de regroupement d'idées et une langue naturelle, sans viser nécessairement la perfection.

Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux futurs candidats

La présentation et le soin de la copie

Il est attendu de candidats qu'ils produisent des copies écrites lisiblement, sans rature excessive. Les différents paragraphes doivent se détacher nettement sur la page, et la graphie doit permettre au correcteur de déchiffrer le message pour pouvoir en évaluer la pertinence. Il ne s'agit pas seulement ici de faciliter le travail d'évaluation du correcteur mais de garder à l'esprit que la rédaction d'une copie est avant tout un exercice de communication : il faut donc tout mettre en œuvre pour que le message passe.

Le titre

Le titre doit être concis et informatif pour permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble des enjeux de la synthèse. Il peut éventuellement être formulé sous forme de question à condition de ne pas être identique à la question posée en problématique. Les titres trop courts, tel que « *Artificial intelligence* », « *The rise of AI* », « *Technology and society* » ou « *AI and democracy* », qui ne proposent qu'une thématique générale ou l'articulation limitée de deux concepts ne suffisent généralement pas à rendre compte de la complexité du sujet.

Le jury met également les candidats en garde contre le choix de titres non neutres ou qui se veulent percutants ou spirituels, tel que « *AI and democracy : the revolution !* », « *When AI means artificial issue* », « *When technological revolutions become democratic slayers* », ou « *Artificial democracy* », mais qui manquent le plus souvent de pertinence.

Si des titres tels que « *The impact of AI on society and democracy* » étaient recevables, le jury a particulièrement apprécié les propositions qui tentaient de faire émerger l'ambiguïté de l'impact de l'intelligence artificielle, tels que « *The uneasy implementation of AI as a reliable political tool* », ou « *The ambivalent use of AI in society and in politics* ».

Introduction et problématisation

Un grand nombre des candidats peine encore à produire une introduction efficace. Il convient de rappeler qu'une introduction doit intégrer les trois éléments suivants : une amorce, une introduction des documents et une problématique.

L'amorce doit permettre à la fois de poser le contexte et de participer à la problématisation du sujet. Elle ne peut reposer sur des éléments extérieurs au dossier. Nombreux sont les candidats qui proposent une mise en contexte trop générale ou l'omettent complètement. C'est pourtant une étape clé qui permet de justifier la pertinence de la problématique choisie, et sert parfois à la compléter ou à la préciser.

Le jury attend une identification précise des sources, de la date de publication et de la nature des documents — cette année, un dessin de presse (*a cartoon*) et plusieurs articles d'opinion (*an opinion piece / a column / a leader*). L'introduction des documents doit toutefois être efficace : recopier les titres des articles, donner le détail du jour et du mois de la publication alors qu'ils ne sont pas pertinents, ou écrire les dates en toutes lettres, est inutile et prive le candidat d'un nombre de mots qui seraient plus judicieusement employés dans la restitution des informations du dossier. Le candidat est également invité à réfléchir aux éléments dont il aura besoin dans le corps de la synthèse pour faire référence aux documents : s'il souhaite mentionner les différents auteurs (ex : *Aaron PRESSMAN claims...*), il faudra qu'il ait pris soin de les référencer soigneusement afin qu'ils soient bien rattachés à l'un des documents introduits.

Plusieurs candidats ont su habilement intégrer l'introduction des sources à la contextualisation du sujet et à la construction de leur problématisation. Les efforts de mise en relation des documents dans ce cadre sont également bienvenus. À l'inverse, la juxtaposition de résumés assez exhaustifs de chacun des textes

ne fait que rallonger inutilement l'introduction sans répondre aux attendus de l'exercice. On rappelle également qu'une annonce de plan n'est pas attendue.

La problématique doit être formulée de façon claire, sous la forme d'une question directe ou indirecte. Les questions à plusieurs volets, souvent confuses et peu efficaces, sont déconseillées. Les candidats doivent veiller à ce que la problématique ne soit pas trop restrictive : « *To what extent is AI a threat to democracy ?* », par exemple, ne permettait pas de couvrir tous les aspects du dossier.

Parmi les problématiques que le jury a acceptées, on peut recenser : « *To what extent is AI threatening citizens and democracies ?* », « *To what extent can AI be a threat to society, and more specifically to democracy ?* », « *To what extent does AI have an impact on information, society and democracy ?* »

Certaines problématiques un peu générales, telle que « *To what extent can AI be a threat to society ?* », mais assorties d'une mise en contexte plus précise et d'un titre pertinent ont également été valorisées, tout comme les problématiques qui permettaient de mettre en évidence un certain recul sur le dossier, telles que « *How could AI be used to serve the common good and not the interests of a few people ?* ».

Il est important de rappeler que la problématisation du devoir ne peut se limiter à la formulation de la problématique mais qu'elle inclut également l'articulation du corps du devoir à cette problématique. Une question un peu restrictive peut être rattrapée par un traitement plus complet du sujet dans le développement. À l'inverse, une question pertinente suivie d'un développement limité ou sans lien avec la problématique posée ne pourra obtenir la totalité des points.

Restitution

Une restitution efficace des informations contenues dans les documents doit mettre en évidence le travail de hiérarchisation effectué par les candidats. Il faut prendre le temps de distinguer les idées clés, les idées secondaires et les exemples. En effet, un trop grand nombre de copies ne proposait qu'une liste binaire d'exemples des atouts et des menaces que présente l'IA, or le jury attendait certes des candidats qu'ils identifient au moins les aspects positifs et négatifs de l'impact de l'outil, mais également la nécessité de réguler son utilisation et les obstacles à cette régulation.

Les copies les plus convaincantes ont su mettre en évidence les nuances du dossier, en analysant les degrés de pessimisme des différents documents par exemple. Des candidats ont bien identifié la difficulté à définir clairement la menace, et les conséquences qu'une erreur de définition, voire une hystérisation du débat pouvait entraîner. D'autres ont souligné les intérêts parfois contraires des démocraties et des entreprises de la tech qui rendent plus difficile une utilisation de l'IA au service du bien commun. Enfin, certains candidats ont proposé des analyses très pertinentes du dessin, identifiant correctement un Mark Zuckerberg se défaussant de toute responsabilité quant à l'impact des algorithmes de Facebook sur les plus jeunes et sur les écosystèmes politiques au sein des démocraties, et mettant en avant la difficulté que les régulateurs peuvent éprouver à demander des comptes à des responsables pourtant bien identifiés.

Le jury rappelle une fois encore qu'il n'est pas possible de faire l'économie d'une description précise du dessin de presse. Un simple « *Patrick CHAPPATTE SAYS ALGORITHMS SPREAD DISINFORMATION, UNDERMINE DEMOCRACY AND HARM KID'S HEALTH* » n'est pas suffisant, ni satisfaisant. Il faut garder à l'esprit que le lecteur de la synthèse doit pouvoir se faire une idée précise de ce que montre le document sans l'avoir vu.

Les meilleures copies ont souvent proposé une description succincte mais efficace du dessin en introduction ou dans le premier paragraphe, et ont ensuite abordé plusieurs pistes d'analyse au fil du développement de la synthèse. Comme il l'a déjà été précisé dans les rapports précédents, les documents iconographiques doivent être traités comme des documents à part entière. Une simple mention « en passant » du document a donc été sanctionnée au même titre que son omission pure et simple.

Rappelons par ailleurs que la reformulation systématique des documents permet d'évaluer la bonne compréhension du dossier, et cela vaut pour le dessin de presse également. À ce titre, le jury met les candidats en garde contre les collages de citations déguisées ou non.

Si l'utilisation d'un lexique plus précis et les prises de risques lexicales ont été appréciées et récompensées, il convient de rappeler que ces prises de risques doivent rester mesurées. L'emploi de termes très précis mais mal maîtrisés rend le propos parfois plus confus qu'il ne l'éclaire. Il est alors préférable de s'en tenir à une langue plus simple mais parfaitement compréhensible et efficace.

Enfin, la restitution doit absolument rester neutre, et ne porter que sur des éléments d'information contenus dans les documents, sans ajout de commentaires ni sur-interprétation. Une bonne maîtrise de la modalité permet ainsi de distinguer clairement l'impact qu'a déjà l'intelligence artificielle de l'impact qu'elle pourrait avoir, mais également d'éviter les ajouts d'opinions personnelles et de prescriptions, malvenus dans cet exercice.

La synthèse

L'exercice de la synthèse suppose une prise de recul vis-à-vis du dossier pour en faire émerger les lignes de force. On attend donc des candidats qu'ils présentent une copie structurée en paragraphes facilement identifiables, et organisée selon une progression logique.

Pour plus d'efficacité, il est recommandé aux candidats de guider le lecteur à l'aide d'une « *topic sentence* » au début de chacun des paragraphes lui indiquant l'idée principale qu'il va développer. Attention cependant, une « *topic sentence* » sans aucun lien avec le propos traité ensuite n'est d'aucune utilité. Trop souvent encore, les candidats proposent un découpage qui n'est pas cohérent avec le contenu des paragraphes, ce qui donne lieu à des répétitions, ou des ruptures de logique qui rendent le propos plus obscur.

Le jury souligne également l'importance de l'articulation et de la progression de l'argumentation. Une simple juxtaposition des arguments et des sources ne suffit pas à produire un texte efficace. La structuration de la synthèse suppose donc un travail du candidat sur la cohérence du propos, mais également sur le référencement systématique des sources.

Rappelons à ce sujet qu'il n'est pas possible d'utiliser un référencement numérique, tel que « *doc 1* » ou « *in the first document* ». Les références les plus efficaces s'appuient généralement sur le nom de l'auteur « *P. CHAPPATTE suggests...* », ou la source « *in the opinion piece from The Guardian* ». En revanche, l'utilisation des dates de publications, tel que « *both the article published in March and the one published in May show that...* », rend la lecture et le référencement peu aisés. De la même manière, qualifier l'article de Polly CURTIS d'« *opinion piece* », celui d'Aaron PRESSMAN de « *column* » pour ensuite y faire référence dans le développement de la façon suivante « *both the opinion and the column show...* », n'aide pas vraiment le lecteur à s'y retrouver. Enfin, le jury insiste sur le fait que l'utilisation des seuls prénoms des auteurs pour introduire un document est à proscrire.

L'omission complète de documents a été exceptionnelle cette année. Un grand nombre de candidats a fait l'effort de citer au moins trois documents dans chacun des paragraphes, et rares sont ceux qui se sont limités à une unique mention du type « *all the documents* » sans autre effort de croisement. Pour autant, juxtaposer « *Aaron PRESSMAN says...* », « *Patrick CHAPPATTE says...* », « *Marietje SCHAAKE says...* » et « *Polly CURTIS says...* » au sein d'un paragraphe ne suffit pas à faire émerger les rapprochements ou les divergences entre les documents.

Les meilleures copies ont mis ces liens en évidence à l'aide de structures comparatives et contrastées adaptées, et d'un lexique permettant d'exprimer clairement les accords et désaccords, mais aussi le dépassement ou la nuance d'un argument par rapport à un autre.

Enfin, le jury tient à réaffirmer qu'il n'est pas utile de proposer une conclusion à la synthèse. Si la dernière phrase doit évidemment clore le propos, une répétition de ce qui a déjà été dit n'apporte rien de plus, et limite encore une fois le nombre de mots à disposition des candidats pour rendre compte du dossier dans toute sa finesse et ses nuances.

Qualité de la langue

Les candidats sont invités tout au long de leur préparation à acquérir une langue précise, claire et efficace. Les nombreuses erreurs de grammaire et de syntaxe viennent souvent entraver la compréhension de leur propos et le manque de vocabulaire ne leur permet pas d'être précis dans la restitution des arguments. La compréhension des documents ne suffit pas.

Répertoire linguistique

Un trop grand nombre de copies présente un niveau de langue fragile et ce, dès l'introduction (**a draw, *published, *wich*, etc.). Le lexique est souvent pauvre (*a good invention, many aspects*, etc.) ou mal orthographié – ce qui est d'autant plus gênant pour les mots clés – (**responsable, *to verifie, *democracy* etc.), et donc inadéquat pour rendre compte de la complexité des idées du dossier. Certaines copies, mineures, sont tout simplement inintelligibles ou calquent le français (**fonctionnement, *exponentielle*, etc.). Au contraire, certains candidats ont réussi à utiliser des outils lexicaux riches pour restituer précisément les informations, les nuancer et les hiérarchiser (**a useful tool to revolutionize democracy, *it entails mixed reactions* ou encore **to consider similar solutions to fight against misinformation*). Ces efforts, parfois scolaires, permettent dans l'ensemble une assez bonne reformulation et analyse des éléments. Nous invitons donc tous les étudiants à apprendre du vocabulaire, notamment en lisant la presse anglo-saxonne très régulièrement. Nous avons pu par exemple observer dans les meilleures copies l'utilisation d'adjectifs (**harmful fake news*), d'adverbes portant sur des adjectifs (**it is increasingly dangerous*) ou portant sur des verbes (**it slowly damages democracy*) et de mots composés (**long-term consequences*). Il faudrait néanmoins se prémunir d'une utilisation artificielle et excessive d'expressions apprises par cœur. Par exemple, rien ne sert d'employer « *boon or bane* » si l'enjeu lui-même n'a pas été assimilé. Enfin, il est vivement conseillé de ne pas copier-coller le lexique du dossier mais de le reformuler (**nefarious* a été répété dans de nombreuses copies).

Correction linguistique

L'anglais a été fautif dans une très grande majorité de copies qui montrent une méconnaissance des règles de grammaire et de syntaxe. Dans le pire des cas, cela rend le propos incompréhensible et le jury n'a pas accès à ce que le candidat voulait exprimer. Les étudiants doivent donc faire des révisions systématiques pour maîtriser la grammaire anglaise et viser une langue fluide.

Dans le groupe nominal, il est important de revoir le pluriel des noms (**childs*), le fonctionnement des noms indénombrables (par exemple **many fake news, *(mis)informations*), l'accord des déterminants (**this measures*), la détermination des références génériques (par exemple **the democracy, *the social media*), les quantifieurs (par exemple **every citizens*), l'emploi du génitif et la structure en nom + of + nom (**the interview of Bowie*) ou encore le suffixe -ly des adverbes (**misinformation spreads easier*).

Le groupe verbal a trop souvent été malmené. Les temps font l'objet d'erreurs récurrentes. Le présent simple est utilisé au lieu du present perfect (par exemple **AI is a danger for democracy for a few years*). Le participe passé de la construction passive n'est pas respecté (**voice messages are produce*). Nous conseillons également de réviser les verbes irréguliers (**an article write by, *an illustration draw by*). Enfin, les auxiliaires modaux ne sont jamais suivis de to (**politicians must to check the news*).

La syntaxe pose souvent problème. En introduction, les questions directes sont souvent erronées : l'inversion est oubliée (**it is really the case ?*), l'auxiliaire do aussi (**how AI have impacted the world's*

population ?). Pour les questions indirectes, l'ordre des mots calque le français (**we can wonder what are the consequences of AI on democracy*). Les phrases complexes sont parfois tronquées et il manque la proposition principale (**Although AI impacts society*). Enfin, les prépositions nécessitent une attention particulière (**on the cartoon, *an extract of the Financial Times*).

On notera que les meilleures copies proposent une langue correcte et complexe. On a pu apprécier des structures comparatives (*The more AI is used, the more democracy is impacted.*), des verbes en position sujet (*Threatening the truth damages society.*) ou des subordonnées hypothétiques en *if*. Il est utile de rappeler que pour pouvoir confronter les idées des documents, il est essentiel de maîtriser ces outils grammaticaux et syntaxiques.

Le décompte des mots

De nombreux candidats ont pris la peine de préciser la façon dont ils ont compté les mots de leur synthèse, ce qui témoigne peut-être d'une inquiétude de leur part. Afin de lever les doutes qui peuvent persister, nous rappelons que les sources, le nom des auteurs, ainsi que les acronymes, peuvent être comptabilisés comme un seul mot. Ainsi « *The Boston Globe* » compte pour 1 mot, tout comme « Patrick CHAPPATTE » ou « AI ». Toute omission ou tricherie manifeste sur le décompte des mots reste pénalisée.

Conclusion

Un grand nombre de candidats a visiblement tenu compte des remarques formulées dans les rapports de jury des années précédentes et propose une synthèse qui répond aux attentes formelles du concours. Les faiblesses qui apparaissent encore relèvent souvent d'une compréhension et d'une analyse superficielles des documents, et d'une difficulté à formuler un propos clair et efficace. C'est sur ces deux points qu'il faudra continuer de faire porter les efforts.